



Mairie de Saint-Alban-sur-Limagnole

Place du Breuil

48120 SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Madame Céline BURGOS

Profession : Présidente du Comité des Fêtes et Animations de Saint-Alban

Domicilié(e) : Quartier des 4 Vents Saint-Alban-sur-Limagnole (LOZERE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3331 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à Place du Breuil 48 120 Saint-Alban-sur-Limagnole.

Du 19 mai 2024 à 10 heures 00

Au 19 mai 2024 à 18 heures 00

Pour le motif FETE DE PRINTEMPS

Veillez agréer, Monsieur le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 11 mai 2024

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Madame Céline BURGOS , Quartier des 4 Vents Saint-Alban-sur-Limagnole (LOZERE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 3ème catégorie.

Du 19 mai 2024 à 10 heures 00

Au 19 mai 2024 à 18 heures 00

Pour le motif FETE DE PRINTEMPS à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Saint-Alban-sur-Limagnole, le 11 mai 2024

Le Maire

